

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITE DE LIMOGES

(Membre de la COMUE "Université confédérale Léonard de Vinci")

MASTER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 03 juillet 2012 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE de LIMOGES à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. SAMUEL CAMPOS, né le 29 décembre 1992 à NIMES (030) en vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER** de SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, spécialité CRYPTIS : SECURITE DE L'INFORMATION ET CRYPTOLOGIE, à finalité indifférenciée est délivré par l'UNIVERSITE de LIMOGES

mention assez bien

à M. **SAMUEL CAMPOS**

au titre de l'année universitaire 2015-2016

et confère le **grade de master**,

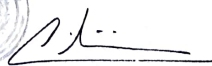
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 1 février 2017

Le titulaire

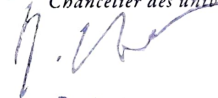


Le Président de l'Université



Alain Célérier

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Daniel AIVERLOT



N° LIMOGES 11892718

/2017201503964